



Délibération n° 2020-005
Comité syndical du 28 janvier 2020

TARIFS PLAISANCE - PORT DE LESCONIL – CORRECTIF AUX TARIFS 2019

Le Comité syndical du Syndicat mixte des ports de pêche-plaisance de Cornouaille s'est réuni, dûment convoqué, le 28 janvier 2020 à 13h30, dans les locaux du Département du Finistère à la cité administrative de Ty Nay à Quimper, salle Christelle

Nombre de délégués du comité syndical en exercice : 18 titulaires

Nombre de voix délibératives : 20

- Nombre de délégués titulaires présents : 11
 - Nombre de délégués titulaires excusés représentés par leur suppléant : 1
 - Nombre de délégués titulaires excusés ayant donné pouvoir : 1
 - Nombre de délégués titulaires excusés non représentés par leur suppléant et n'ayant pas donné pouvoir : 5
- Représentant 15 voix

EXPOSE DES MOTIFS

Par délibération n°2019-038 en date 17 décembre 2019, le Comité syndical a fixé des tarifs complémentaires pour l'année 2019 concernant les postes à quai échouables dans le cadre de l'exploitation du port de plaisance de Lesconil.

Cette délibération contenait une erreur matérielle, les tarifs étant indiqués en hors taxe alors qu'il s'agissait de tarifs toutes taxes comprises.

Ces tarifs s'établissent donc comme suit :

Longueur maximum	Poste à quai échouable
4,99	310 € T.T.C.
5,49	323 € T.T.C.
5,99	347 € T.T.C.
6,49	371 € T.T.C.

En conséquence

Vu les avis du Conseil d'exploitation de la régie d'exploitation des ports de plaisance lors de ses réunions des 15 octobre et 10 décembre 2019 ;

OSIS MAI 1 6

Envoyé en préfecture le 31/01/2020

Reçu en préfecture le 31/01/2020

Affiché le

ID : 029-200076669-20200128-2020_005-DE

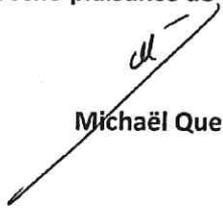
Vu l'avis du Conseil portuaire de Lesconil du 26 novembre 2019 ;

Après en avoir délibéré, le Comité syndical

DECIDE

- d'approuver les tarifs 2019 complémentaires tels que mentionnés ci-dessus. Ces tarifs se substituent à ceux approuvés par délibération n°2019-038 en date 17 décembre 2019 ;

**Le Président du Syndicat mixte des ports de
pêche-plaisance de Cornouaille,**


Michaël Quernez